

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Frédéric, tenue par vidéoconférence le 1<sup>er</sup> février 2021, à 19 h 30.

Sont présents à cette vidéoconférence monsieur le maire Martin Nadeau, les conseillères Anne-Marie Lachance, Johanne Giguère et Lucie Gilbert ainsi que les conseillers Jean-Denis Vachon, Michel Fortin et Michel St-Pierre, tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire. Cathy Poulin fait fonction de secrétaire.

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'assemblée est ouverte par un moment de réflexion.

**2021-02-1267**

### **DÉROULEMENT DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 12 février 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des services sociaux qui permet au conseil de tenir une séance à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux et qui précise que lorsqu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence ou en personne, mais tout en respectant les consignes sanitaires, dont celle du maintien d'une distance de 2 mètres;

En conséquence, il est proposé par Lucie Gilbert et résolu :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence ou en personne, à la condition de respecter les consignes sanitaires;

QUE cette séance du conseil soit enregistrée et rediffusée sur le site internet de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

**2021-02-1268**

### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Anne-Marie Lachance et résolu :

D'adopter l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

**2021-02-1269**      **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2020**

Il est proposé par Johanne Giguère et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 décembre 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

**2021-02-1270**      **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 JANVIER 2021**

Il est proposé par Jean-Denis Vachon et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

**2021-02-1271**      **COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Michel St-Pierre et résolu :

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à payer les comptes pour un montant de 170 881.40\$ (chèques numéro 21 001 à 21 014 + dépôts directs numéro 1 031 à 1 054 + virements du 7 au 27 janvier 2021).

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

**RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE**

La secrétaire-trésorière dépose le rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle pour l'année 2020.

**RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2019**

Le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2019 est présenté au conseil. Ce rapport fait mention d'une consommation résidentielle estimée à 239 litres/personne/jour tandis que l'objectif gouvernemental est de 184 litres/personne/jour.

**2021-02-1272**      **RÈGLEMENT RM-SQ-02 SUR LES NUISANCES ET LA SALUBRITÉ**

ATTENDU QUE les articles 55 et 59 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ c. C-47.1) habilite les municipalités à réglementer la salubrité et les nuisances;

ATTENDU QUE le Conseil désire adopter un règlement pour assurer le bien-être général et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la Municipalité Saint-Frédéric;

ATTENDU QUE le Conseil désire adopter un règlement pour définir ce qui constitue une nuisance ou une insalubrité et pour les faire supprimer, ainsi

qu'imposer des amendes aux personnes qui créent ou laissent subsister de telles nuisances;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné lors d'une séance du conseil tenue le 11 janvier 2021;

ATTENDU QU'un projet du présent règlement a été déposé lors de la séance du conseil tenue le 11 janvier 2021;

En conséquence, il est proposé par Jean-Denis Vachon et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Frédéric décrète et adopte le règlement RM-SQ-02 sur les nuisances et la salubrité;

QUE le règlement RM-SQ-02 pouvant être consulté sur les heures d'ouverture du bureau municipal, est comme s'il était ici au long récit.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-02-1273

### **RÈGLEMENT RM-SQ-03 SUR LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET LE BON ORDRE**

ATTENDU QUE l'article 62 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ c. C-47.1) habilite les municipalités à adopter des règlements en matière de sécurité ;

ATTENDU QUE le Conseil désire adopter un règlement pour assurer la paix, le bon ordre, le bien-être général et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la Municipalité Saint-Frédéric;

ATTENDU QUE le Conseil juge nécessaire d'assurer la sécurité et la tranquillité sur son territoire;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné lors d'une séance du conseil tenue le 11 janvier 2021;

ATTENDU QU'un projet du présent règlement a été déposé lors de la séance du conseil tenue le 11 janvier 2021;

En conséquence, il est proposé par Johanne Giguère et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Frédéric décrète et adopte le règlement RM-SQ-03 sur la sécurité, la paix et le bon ordre;

QUE le règlement RM-SQ-03 pouvant être consulté sur les heures d'ouverture du bureau municipal, est comme s'il était ici au long récit.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

### **RAPPORT DES COMITÉS**

#### Régie incendie

2021-02-1274

#### Rapport annuel

Il est proposé par Lucie Gilbert et résolu :

D'adopter le rapport annuel *Plan de mise en oeuvre prévu pour l'année 4 - 1er janvier au 31 décembre 2020* du Service de sécurité incendie de Saint-Frédéric.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

O.M.H.

**2021-02-1275**

Budget 2021

Il est proposé par Michel Fortin et résolu :

QUE la Municipalité Saint-Frédéric adopte le budget 2021 de l'Office municipal d'habitation Saint-Frédéric au montant de 98 193\$.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Travaux publics

Rien à mentionner.

**CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**VARIA**

Rien à ajouter.

**2021-02-1276**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Anne-Marie Lachance et résolu :

De lever l'assemblée à 19h50.

Adopté à la majorité des conseillères et conseillers présents.

---

Maire

---

Directrice générale